

Délibération n°260039

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Jean-Pierre DEMNI, Jessica PUECH, Jean-Pierre TORAN, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Marc NADAL, Alexis BRU, Florence PORTRA, Nadia BOUALAM, Pascal BOUZIGUES, Cyrielle POSADAS, Céline KUNTZMANN, Arnaud ESPIÉ, Jennyfer BONENFANT

Absent (excusés) : Stéphanie ALVERNHE (pouvoir donné à Florence PORTRA), Jean-Charles BALARDY (pouvoir donné à Cyrielle POSADAS), Bruno VICTORIA (pouvoir donné à Jean-Pierre TORAN), Laura SAPONARO (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Clément HOLIÉ (pouvoir donné à Pascal BOUZIGUES)

Secrétaire de séance : Alexis BRU

Date de la Convocation : le 28 mai 2026 / Date d’Affichage : le 28 mai 2026 / Date de mise en ligne de la délibération : 9 juin 2026

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 14	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et la Communauté d'agglomération dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois fixant la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de désigner son représentant au sein de cette commission ;

Il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** M. Jean-Charles BALARDY, adjoint, en qualité de représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 5 juin 2026

Le Maire,
Gérard POUJADE



**Le secrétaire de séance,
Alexis BRU**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
de sa transmission en Préfecture le :
de sa publication/de sa notification le :

